# 

* Date : 08-01-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021800328
* Author :

Justice de paix du second canton de Namur
Désignation
Justice de paix du second canton de Namur
Par ordonnance du 5 janvier 2021, le juge de paix du second canton de Namur a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Madame Kadrije FERHATI, née à Elbasan le 18 juin 1949, domiciliée à 5000 Namur, Avenue Antoine Woitrin 4 0003, personne à protéger, a été placée sous un régime de représentation.
Maître Sophie PIERRET, avocat dont le cabinet est établi à 5002 Namur, rue du Beau Vallon, 128, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.